

Financement des frais de traitement à l'école obligatoire: année scolaire 2022-2023 décompte final

Commune: 713; Tavannes

1. Données de base

Total des frais de personnel	1'424'267'200 CHF	Population moyenne	3'433	habitants
Total des unités à temps plein (UTP)	9'340.6287 UTP	Indice géo-démogr. (IGD)	1.38	(Min. 1.00....Max. 3.61)
		Indice social scolaire (ISS)	1.44	(Min. 1.00....Max. 1.70)
Coût pour 1 UTP/année scolaire	152'480.87 CHF			

		Ecole enfantine	Cycle élémentaire	Ecole primaire	Degré secondaire I	total
Nombre d'élèves avec domicile légal dans la commune	1	57	0	205	123	385
Nombre d'élèves dans les écoles de la commune	2	59	0	207	124	390
dont élèves issus du domaine de l'asile	3a	3	0	5	4	12
dont élèves inscrits à un prog. d'encouragement des talents	3b	0	0	0	0	0

2. Décompte canton-commune

		Enseignement ordinaire	Mes. de péd. spé. ord. et mes. de soutien	Enseignement ordinaire	Mes. de péd. spé. ord. et mes. de soutien	Enseignement ordinaire	Mes. de péd. spé. ord. et mes. de soutien	Enseignement ordinaire	Mes. de péd. spé. ord. et mes. de soutien	total
Nombre d'unités à temps plein	4	4.0012	0.0000	0.0000	0.0000	16.0421	9.1109	12.3561	0.2547	41.7650
Frais de pers. de la commune (selon art. 24 LPFC)	total	610'106.46	0.00	0.00	0.00	2'446'113.38	1'389'237.97	1'884'068.89	38'836.88	6'368'363.58
	par élève	10'340.79	0.00	0.00	0.00	11'816.97	6'711.29	15'194.10	313.20	16'329.14
- Subventions pour les élèves issus du domaine de l'asile	7a	31'022.36	0.00	0.00	0.00	59'084.86	33'556.47	60'776.42	1'252.80	185'692.92
- Subventions pour les élèves inscrits à un prog. d'encouragement des talents	7b	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Frais de pers. de la commune après déd. subv. pr req. d'asile	8	579'084.10	0.00	0.00	0.00	2'387'028.52	1'355'681.50	1'823'292.48	37'584.08	6'182'670.66
- Part cantonale de 50%	9	289'542.05	0.00	0.00	0.00	1'193'514.26	677'840.75	911'646.24	18'792.04	3'091'335.33
Frais de pers. de la commune après déduction part cantonale	10	289'542.05	0.00	0.00	0.00	1'193'514.26	677'840.75	911'646.24	18'792.04	3'091'335.33
Contribution par élève indexée	11	1'692.80	111.20	0.00	0.00	2'017.70	517.14	2'830.71	116.58	2'558.40
- Total des contributions par élève	12	96'489.35	6'338.36	0.00	0.00	413'627.73	106'013.58	348'177.19	14'339.36	984'985.58
Part communale	total	193'053.00	-6'338.00	0.00	0.00	779'887.00	571'827.00	563'469.00	4'453.00	2'106'351.00
	par élève sur le site	3'447.37	-113.19	0.00	0.00	3'860.82	2'830.83	4'695.58	37.11	5'572.36
	par habitant	56.23	-1.85	0.00	0.00	227.17	166.57	164.13	1.30	613.56

Toutes les valeurs en CHF (à l'exception des effectifs d'élèves et des unités à temps plein)

Financement des frais de traitement à l'école obligatoire: année scolaire 2022-2023 décompte final

Commune: 713; Tavannes

3. Détails du calcul des contributions par élève

Bases		Ecole infantine		Cycle élémentaire		Ecole primaire		Degré secondaire I		total
		Enseignement ordinaire	Mes. de péd. spé. ord. et mes. de soutien	Enseignement ordinaire	Mes. de péd. spé. ord. et mes. de soutien	Enseignement ordinaire	Mes. de péd. spé. ord. et mes. de soutien	Enseignement ordinaire	Mes. de péd. spé. ord. et mes. de soutien	
Nombre total d'élèves avec domicile légal dans les communes	16	17'717		3'656		56'612		29'014		106'999
Nombre total d'élèves issus du domaine de l'asile	17a	437		83		1'365		566		2'451
Total élèves inscrits à un prog. d'encouragement des talents	17b	0		0		23		393		416
Nombre total d'élèves dans le canton	18	18'153		3'741		57'992		29'568		109'454
Total des unités à temps plein dans le canton	19	1'038.2122	65.6081	275.8239	0.3659	3'961.6981	965.7984	2'916.3807	116.7414	9'340.6287
Total des frais de personnel de toutes les communes	20	158'307'500.60	10'003'980.24	42'057'868.53	55'792.75	604'083'177.15	147'265'781.30	444'692'269.47	17'800'830.36	1'424'267'200.39
Pourcentage des contributions par élève	21	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	
Total contr./él. avt déd. contr. aux frais de trait. pr él. dom. de l'asile et enc. talents	22	31'661'500.12	2'000'796.05	8'411'573.71	11'158.55	120'816'635.43	29'453'156.26	88'938'453.89	3'560'166.07	284'853'440.08
- Total contr. aux frais de trait. pr él. dom. de l'asile (art 24f LPFC)	23a	1'903'288.48	143'299.48	464'810.56	993.57	7'048'075.16	1'906'028.92	4'293'512.22	206'064.23	15'966'072.63
- Total contr. aux frais de trait. pr él. inscr. encour. des talents (art 24g LPFC)	23b	0.00	0.00	0.00	0.00	116'934.40	27'288.43	2'826'862.39	178'609.45	3'149'694.68
Total des contributions par élève de toutes les communes	24	29'758'211.64	1'857'496.57	7'946'763.15	10'164.98	113'651'625.87	27'519'838.91	81'818'079.28	3'175'492.38	265'737'672.77
Pourcentage des contributions de base	25	50%	25%	50%	25%	50%	25%	50%	25%	
Total des contributions de base pour toutes les communes	26	14'879'105.82	464'374.14	3'973'381.57	2'541.25	56'825'812.94	6'879'959.73	40'909'039.64	793'873.10	124'728'088.18
Nombre total d'élèves avec domicile légal dans les communes	27	17'717		3'656		56'612		29'014		106'999
Contribution de base par élève	28	839.82	26.21	1'086.81	0.70	1'003.78	121.53	1'409.98	27.36	
Pourcentage des contributions variables	29	50%	75%	50%	75%	50%	75%	50%	75%	
Total des contributions variables pour toutes les communes	30	14'879'105.82	1'393'122.42	3'973'381.57	7'623.74	56'825'812.94	20'639'879.18	40'909'039.64	2'381'619.29	141'009'584.60
Nombre d'élèves de toutes les communes pondéré par l'IGD	31	24'072.42	0.00	5'043.96	0.00	77'343.05	0.00	39'736.16	0.00	
Contribution variable par élève après pondération	32	618.10	0.00	787.75	0.00	734.72	0.00	1'029.52	0.00	
Nombre d'élèves de toutes les communes pondéré par l'ISS	33	0.00	23'604.27	0.00	5'009.90	0.00	75'127.88	0.00	38'439.72	
Contribution variable par élève après pondération	34	0.00	59.02	0.00	1.52	0.00	274.73	0.00	61.96	

Contributions par élève de la commune

Nombre d'élèves avec domicile légal dans la commune	35	57		0		205		123		385
Nombre d'élèves pondéré par l'IGD	36	78.66				282.90		169.74		
Nombre d'élèves pondéré par l'ISS	37	82.08						295.20		177.12
Total des contributions de base	38	47'869.79	1'494.01	0.00	0.00	205'774.25	24'913.30	173'427.03	3'365.49	456'843.86
Total des contributions variables	39	48'619.56	4'844.36	0.00	0.00	207'853.48	81'100.28	174'750.16	10'973.87	528'141.71
Total des contributions par élève	40	96'489.35	6'338.36	0.00	0.00	413'627.73	106'013.58	348'177.19	14'339.36	984'985.58
Contribution par élève avec domicile légal dans la commune	41	1'692.80	111.20	0.00	0.00	2'017.70	517.14	2'830.71	116.58	2'558.40

Financement des frais de traitement à l'école obligatoire: année scolaire 2022-2023 décompte final

Commune: 713; Tavannes

4. Calcul des contrib. aux frais de traitement (compensation)

		Ecole enfantine	Cycle élémentaire	Ecole primaire	Degré secondaire I	total
Nombre d'élèves avec domicile légal dans la commune	42	57	0	205	123	385
Nombre d'élèves dans les écoles de la commune (sans les enfants issus de l'asile)	43	56	0	202	120	378

Coûts pour les mesures pédagogiques particulières		Enseignement ordinaire	Mes. de péd. spé. ord. et mes. de soutien	Enseignement ordinaire	Mes. de péd. spé. ord. et mes. de soutien	Enseignement ordinaire	Mes. de péd. spé. ord. et mes. de soutien	Enseignement ordinaire	Mes. de péd. spé. ord. et mes. de soutien	
Frais de personnel de la commune après déd. part contonale	44	289'542.05	0.00	0.00	0.00	1'193'514.26	677'840.75	911'646.24	18'792.04	3'091'335.33
- Recettes au titre des mesures pédagogiques particulières	45									
+ Dépenses au titre des mesures pédagogiques particulières	46									
Frais de personnel après décompte des mesures pédag. partic.	47	289'542.05	0.00	0.00	0.00	1'193'514.26	677'840.75	911'646.24	18'792.04	3'091'335.33
Contrib. aux frais de traitement pour les élèves externes										
Nombre d'élèves provenant d'autres communes	48									
Contribution aux frais de traitement à encaisser par élève	49	5'170.39	0.00	0.00	0.00	5'908.49	3'355.65	7'597.05	156.60	
- Total des contributions aux frais de traitement encaissées	50									
Nombre d'élèves scolarisés dans d'autres communes	51									
Contribution aux frais de traitement due par élève	52									
+ Total des contributions aux frais de traitement payées	53									
Solde des contrib. aux frais de traitement pour les élèves externes	54									

5. Charge total de la commune

		Ecole enfantine	Cycle élémentaire	Ecole primaire	Degré secondaire I	total
Frais de personnel de la commune après décompte avec le canton et compensation avec les autres communes	55	186'715.00	0.00	1'351'714.00	567'922.00	2'106'351.00
par élève avec domicile légal dans la commune	56	3'275.69	0.00	6'593.73	4'617.25	5'471.04
par habitant	57					613.56

La page 3 est un outil mis à la disposition des communes pour servir de justificatif des coûts par élève pouvant être facturés à d'autres communes en vertu de l'article 24b LPFC comme contribution aux frais de traitement.

Le tableau peut être téléchargé en format Excel sous www.erz.be.ch/rfeo.

Financement des frais de traitement à l'école obligatoire: année scolaire 2022-2023 décompte final

Commune: 713; Tavannes

6. Décompte final

		Ecole enfantine		Cycle élémentaire		Ecole primaire		Degré secondaire I		total
		Enseignement ordinaire	Mes. de péd. spé. ord. et mes. de soutien	Enseignement ordinaire	Mes. de péd. spé. ord. et mes. de soutien	Enseignement ordinaire	Mes. de péd. spé. ord. et mes. de soutien	Enseignement ordinaire	Mes. de péd. spé. ord. et mes. de soutien	
Calcul préliminaire										
Part communale selon calcul préliminaire	58	181'843.00	-7'237.00	0.00	0.00	718'541.00	581'643.00	500'052.00	1'063.00	1'975'905.00
Eventuelles corrections des versements anticipés selon calcul préliminaire (à la suite d'une contribution complémentaire conformément à l'art. 24a LPFC)	59	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des versements anticipés selon calcul préliminaire	60	181'843.00	-7'237.00	0.00	0.00	718'541.00	581'643.00	500'052.00	1'063.00	1'975'905.00
Acomptes versés/Crédits	61									1'975'905.00
Calcul final										
Part communale selon calcul final	62	193'053.00	-6'338.00	0.00	0.00	779'887.00	571'827.00	563'469.00	4'453.00	2'106'351.00
Crédits/Débits selon annexe séparée	63	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total du calcul final	64	193'053.00	-6'338.00	0.00	0.00	779'887.00	571'827.00	563'469.00	4'453.00	2'106'351.00
Acomptes versés/Crédits	65									1'975'905.00
Décompte final / crédit (ligne 64 - ligne 60)	66	11'210.00	899.00	0.00	0.00	61'346.00	-9'816.00	63'417.00	3'390.00	130'446.00